



---

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 10 septembre 2024 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure #2024-16 : 17, rue Bannan, permettre un agrandissement avec une marge totale de 3.34 m :**

- Permettre un agrandissement résidentiel avec une marge totale de 3.34 m, alors que la grille de zonage H04-426 du Règlement de zonage 2022-1009 exige une marge totale de 4.1 mètres minimum.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 21 août.

Denis Ferland, avocat

Greffier